



MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES  
PROGRAMMES (UAGCP)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/2026/F/AOO/TB/UAGCP SELECTION DE  
PRESTATAIRES POUR LA FOURNITURE DE PNEUS POUR LE PARC  
AUTOMOBILE DE L'UAGCP ET DES ENTITES DE MISE EN ŒUVRE (EMO)**

1. Cet avis d'appel d'offres n'a pas fait suite d'objet d'un avis de pré information
2. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un appel d'offres national N°005/2026/F/AOO/TB/UAGCP relatif à un contrat cadre pour la fourniture et l'installation des pneus pour l'UAGCP et les Entités de Mise en Œuvre (EMO).
3. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché constitué d'un lot unique
4. Le délai d'exécution de ce marché est un (1) an renouvelable une fois, sous condition de satisfaction du client ;
5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
  1. Le DAO peut être retiré par les candidats, à partir du lundi 23 février 2026 au Service de Passation de Marchés de l'UAGCP, sis au 3ème étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise Paré, moyennant un paiement de cinq cent mille de francs guinéens (500.000 GNF) repartie comme suit :
    - 50% dans le compte du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
    - 30% dans le compte de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
    - 20% sur le compte N° 7308051300/GNF, intitulée « **Compte opérationnel GAVI UAGCP** », ouvert à ECOBANK.
  2. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail **du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU** à l'adresse ci-après : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) cc : [mickacamara1@yahoo.fr](mailto:mickacamara1@yahoo.fr), [mmuteba@2ac.fr](mailto:mmuteba@2ac.fr), ou appeler 624 07 77 77.

Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **09/03/2026 à minuit**.

L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les soumissionnaires ayant retirés le DAO au plus tard **12/03/2026**.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.



7. Le critère d'attribution du marché est le rapport qualité/prix, conformément aux procédures décrites dans le Dossier d'appel d'offres en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.
8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées **en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copie au plus tard 23/03/2026 à 10H00 GMT** à l'adresse ci-après : **sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**
9. Les offres seront ouvertes le **23/03/2026 à 10H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après Pays : République de Guinée, Ville : Commune de Dixinn/ Conakry ; Rue : Corniche Nord ; Immeuble : Palm résidence Camayenne ; 3<sup>ème</sup> Etage, dans la salle de réunions.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission VALIDE ET CONFORME au modèle repris en annexe du présent DAO sous peine d'être éliminé, d'un montant de **cinq millions (5 000 000 GNF)**.

**NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.**

11. Cette garantie demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre (c'est à dire le 20/07/2026).

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission soit jusqu'au 23/06/2026.

12. Devront être inclus dans les prix et dans le montant total de l'offre présentée par le Candidat, les redevances ci-dessous à payer par le soumissionnaire retenu en cas d'attribution du marché ce :

**lors de la contractualisation :**

- Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1%

**Lors de l'émission de chaque bon de commande**

- ARMP : 0.6% de la valeur de la commande
- DGCMP : 0.3 % de la valeur de la commande

Cependant, les contrats seront enregistrés dans ces deux structures et le paiement se fera progressivement suivant les commandes.

2. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.

Fait, à Conakry le 20 février 2026



**Dr Timothé GUILAVOGUI**  
Le Coordonnateur